

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2502

15 septembre 2015

### SOMMAIRE

Amelia Finco S.à r.l. ....	120096	Continental MultiMedia S.A. ....	120053
Annibale Investments Holding ....	120085	Cotisoft ....	120052
Apollo Emerging Markets Absolute Return Holdings (Lux) S.à r.l. ....	120092	Cresco Capital Urban Yurt 2 S.C.A. ....	120054
Art For Children ....	120094	CVC Administration Services S.à r.l. ....	120053
Auto-Parts ....	120050	GCF Lux I S.à r.l. ....	120073
Autumn Leaves S.A. ....	120050	G&You S.A. ....	120053
BCSP V CE Lux III S. à r.l. ....	120050	HANDBALL CLUB SCHIFFFLANGE, Asso- ciation sans but lucratif ....	120056
BCSP V CE Lux III S.C.A. ....	120050	Hong Kong House Sàrl ....	120057
Berlitz Language and Business Training S.à r.l. .....	120055	HOT Finance Luxembourg S.à r.l. ....	120064
Bootstrap Europe SCSp ....	120080	HRB Global Holdings S.à r.l. ....	120054
Boucherie Scharpantgen S.à.r.l. ....	120055	I. Hypothek Lux S.à r.l. ....	120055
Brioche Dorée Luxembourg ....	120096	Indigo Real Estate 2 S.à r.l. ....	120055
Brock Berdorf GmbH ....	120050	Infinity Energy S.A. ....	120056
Brofinanz G.m.b.H. ....	120084	Infra-Invest Brownfield ....	120056
CallPoint S.à r.l. ....	120051	ING Aria ....	120056
Canepa Iberia Holdings, S.à r.l. ....	120051	Interfinancial S.A. ....	120055
Capula P.P. (Lux) S.à r.l. ....	120084	Ithacalux S.à r.l. ....	120058
Casa I Lux S.à r.l. ....	120051	Oregon Financière S.A. ....	120052
Cathos Holding ....	120050	Orpheus S.A. ....	120052
City RE 12 S.à r.l. ....	120054	Pelican Assets S.à r.l. ....	120052
C.L.T.S. S.A. ....	120051	PrivAccess ....	120051
Cognis Investment S.à.r.l. ....	120054	SPA Global S.à r.l. ....	120053
		Strike Real Estate S.à r.l. ....	120061

**Brock Berdorf GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6550 Berdorf, 4, Um Millewee.  
R.C.S. Luxembourg B 146.926.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015125953/9.

(150137844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

---

**Auto-Parts, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 70, rue de Cessange.  
R.C.S. Luxembourg B 6.023.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015125890/10.

(150138530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

---

**Autumn Leaves S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.  
R.C.S. Luxembourg B 89.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015125891/10.

(150137378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

---

**Cathos Holding, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 12.028.932,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 169.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Carsten SÖNS

*Mandataire*

Référence de publication: 2015127131/12.

(150136159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

---

**BCSP V CE Lux III S.C.A., Société en Commandite par Actions,  
(anc. BCSP V CE Lux III S. à r.l.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 159.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II, 38

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015125920/13.

(150137693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

---

**Canepa Iberia Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 176.780.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015127125/9.

(150136387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

---

**C.L.T.S. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4750 Pétange, 33, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 92.030.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015127123/10.

(150136226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

---

**CallPoint S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 183.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015127124/10.

(150136705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

---

**Casa I Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 163.111.

Les comptes annuels de Casa I Lux S.à r.l. B163111 au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Casa I Lux S.à r.l.

Référence de publication: 2015127130/11.

(150137016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

---

**PrivAccess, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 166.550.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2015*

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (RCS Luxembourg B 65477) au poste de Réviseur d'Entreprises Agréé pour une période arrivant à échéance à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2015.

Extrait

GLOBAL GENERAL PARTNER

Signatures

Référence de publication: 2015127714/14.

(150137381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

---

**Oregon Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 82.091.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015127675/10.

(150136553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

**Orpheus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 144.435.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II  
L-1840 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2015127681/13.

(150136952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

**Pelican Assets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 167.120.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 30 juin 2015:*

- Nomination avec effet immédiat de PricewaterhouseCoopers, Réviseur d'entreprises agréé, dont le siège social est situé au 400, Route d'Esch à L-1471 Luxembourg pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 juillet 2015.

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2015127695/15.

(150137171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

**Cotisoft, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 165.890.

*Extrait des résolutions des décisions du gérant unique prises en date du 15/01/2014**Décisions*

Le gérant unique décide:

- de corriger les données du gérant unique Monsieur Matthieu POULETTI auprès du Registre de commerce et des sociétés comme suit:

Mathieu POULETTY

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015129160/16.

(150139579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

**SPA Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.  
R.C.S. Luxembourg B 168.621.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015126792/10.

(150137751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

**Continental MultiMedia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 150.325.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Maître Léonie GRETHEN

*Notaire*

Référence de publication: 2015127161/12.

(150137978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

**CVC Administration Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 164.537.

Par résolutions prises en date du 24 juin 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de François Pfister, avec adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
2. Acceptation de la démission de Stefan Oostvogels, avec adresse au 1, rue Spierzelt, L-8063 Bertrange, de son mandat de gérant, avec effet au 7 mai 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Référence de publication: 2015129171/15.

(150139619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

**G&You S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 179.814.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration tenu le 9 janvier 2015 à 10h00**Décisions:*

2. Acter la démission de:

Monsieur Raphael DUCASSE, ayant son adresse au 9 Cité Leisner, F-92140 CLAMART,

3. Suite à la démission de Monsieur Raphael Ducasse, Mathieu SCOTTI propose la nomination de Monsieur Sylvain AMIOT, né le 14 septembre 1978 à ANGERS en France, demeurant au 67 rue Boursault F-75017 Paris, en tant qu'Administrateur de catégorie A de G&YOU S.A, pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant qui arrivera à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Mathieu SCOTTI / Olivier GRANBOULAN

*Président / Administrateur B*

Référence de publication: 2015129292/17.

(150138970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

**City RE 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 183.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015127142/9.

(150136816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

---

**Cresco Capital Urban Yurt 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 190.256.

Les comptes annuels pour la période du 9 septembre 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Référence de publication: 2015127173/11.

(150136636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

---

**HRB Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 7.150.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 180.974.

Par résolutions signées en date du 22 juillet 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Nicholas Timmons, avec adresse professionnelle au One H&R Block Way, 64105 Kansas City, Missouri, Etats-Unis, au mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
2. Acceptation de la démission de Priscilla Duncan, avec adresse professionnelle au One H&R Block Way, 64105, Kansas City, Missouri, Etats-Unis, de son mandat de gérant de catégorie A, avec effet au 3 juillet 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Référence de publication: 2015127433/15.

(150136181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

---

**Cognis Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 154.651.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions de l'associé unique datées du 14 avril 2015*

En date du 14 avril 2015, l'associé unique

- Approuve le rapport du commissaire à la liquidation au 14 avril 2015;
- Prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister;
- Décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de 5 ans à partir du 14 avril 2015 au 13-15, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2015127156/19.

(150137752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

---

**Boucherie Scharpantgen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6140 Junglinster, 21, rue du Village.  
R.C.S. Luxembourg B 57.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015125946/9.  
(150138675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

---

**Indigo Real Estate 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 179.098.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 juillet 2015.  
Référence de publication: 2015127442/10.  
(150136643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

---

**Berlitz Language and Business Training S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 89-93, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 129.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2015125934/10.  
(150137299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

---

**I. Hypothek Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 53.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 163.212.

Les comptes annuels de I Hypothek Lux S.à.r.l. B163212 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

I Hypothek Lux S.à r.l.

Référence de publication: 2015127436/11.  
(150137178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

---

**Interfinancial S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 31.094.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERFINANCIAL S.A.

Louis VEGAS-PIERONI / Sophie ERK  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015127466/12.  
(150137211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

---

**Infinity Energy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 70.673.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Léonie Grethen.

Référence de publication: 2015127460/10.

(150138383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

---

**HANDBALL CLUB SCHIFFLANGE, Association sans but lucratif, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-3801 Schifflange,

R.C.S. Luxembourg F 3.178.

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année et se terminera le 30 juin de chaque année.**Art. 26.** Les comptes de l'exercice écoulé sont arrêtés au 30.6 de chaque année sociale et un budget pour l'exercice à venir est dressé et présenté à l'assemblée générale ordinaire. L'un et l'autre sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Les comptes et les pièces justificatives sont contrôlées par les commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale.

Schifflange, le 10.7.2015.

Référence de publication: 2015127417/13.

(150136673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

---

**ING Aria, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 152.325.

*Extrait rectificatif de l'extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2015 Réf. L150091204 déposé le 29 mai 2015*

En date du 15 avril 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Koen Ludo Hermans en qualité d'administrateur avec effet au 3 février 2015.

Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Ing Aria*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015127462/15.

(150136881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

---

**Infra-Invest Brownfield, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 152.412.

*Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 15 juin 2015*

En date du 15 juin 2015, les Actionnaires ont décidé:

- d'accepter la démission de Meridiam MC S.A., en qualité de gérant, avec effet au 15 juin 2015,

- de nommer Meridiam Infrastructure Managers, 5 allée Scheffer, 2520 Luxembourg, en qualité de gérant, avec effet au 15 juin 2015, en remplacement de Meridiam MC S.A., démissionnaire.

Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Infra-Invest Brownfield*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015127461/16.

(150136863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.



**Hong Kong House Sàrl, Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1260 Luxembourg, 10, rue de Bonnevoie.  
R.C.S. Luxembourg B 198.766.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze, le sept juillet.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Kwai Shing WONG, cuisinier, né à Hong Kong (Chine) le 29 janvier 1964, demeurant à L-2162 Luxembourg, 33, rue de la Montagne.

2.- Yiping WANG, serveuse, née à Wen Zhou/Zhejiang (Chine) le 21 octobre 1973, demeurant à L-2162 Luxembourg, 33, rue de la Montagne.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de HONG KONG HOUSE SARL.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par cents (100) parts de cent vingt-cinq (125.-) euros chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

*Souscription et libération*

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Kwai Shing WONG, cuisinier, né à Hong Kong (Chine) le 29 janvier 1964, demeurant à L-2162 Luxembourg, 33, rue de la Montagne, cinquante parts . . . . .	50
2.- Yiping WANG, serveuse, née à Wen Zhou/Zhejiang (Chine) le 21 octobre 1973, demeurant à L-2162 Luxembourg, 33, rue de la Montagne, cinquante parts . . . . .	50
Total: Cent parts . . . . .	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1261 Luxembourg, 10 rue de Bonnevoie.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- Kwai Shing WONG, cuisinier, né à Hong Kong (Chine) le 29 janvier 1964, demeurant à L-2162 Luxembourg, 33, rue de la Montagne, gérant technique

2.- Yiping WANG, serveuse, née à Wen Zhou/Zhejiang (Chine) le 21 octobre 1973, demeurant à L-2162 Luxembourg, 33, rue de la Montagne, gérante administrative.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative.

#### *Déclaration*

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, de tout ce qui précède, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Honoraires: 123,95

Signé: Wong, Wang et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 juillet 2015. Relation: 1LAC/215/21893. Reçu soixante-quinze euros 75,00.

*Le Receveur (signé): Molling.*

Référence de publication: 2015127428/74.

(150136612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

---

#### **Ithacalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 196.262.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of July.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

#### THERE APPEARED

ITHACA IRELAND INFORMATICA LIMITED, a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Ireland, having its registered office at 25 -28 North Wall Quay, Dublin 1, Ireland and registered under the company number 562743,

here represented by Mrs Alexia UHL, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

I. Such appearing party is currently the sole shareholder (the "Shareholder") of Ithacalux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having a share capital of USD 44,296.-, whose registered office is at 488, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 196262 (the "Company") and, incorporated pursuant to a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, dated 10 April 2015, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C") number 1497 of June 13, 2015 and have been amended pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated 2 July 2015 which have not yet been published in the Memorial C.

II. The appearing party representing the whole corporate capital of the Company requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

### *First resolution*

The Shareholder resolves to create two new classes of shares, namely the class A shares and the class B shares which shall have the rights and obligations as set out in the Articles. The four million four hundred twenty-nine thousand six hundred (4,429,600) existing shares, currently held by the Shareholder, shall be subdivided into these two new classes of shares as follows:

- two million seven hundred two thousand fifty-six (2,702,056) class A shares (the "Class A Shares") representing sixty-one per cent (61%) of the share capital of the Company; and
- one million seven hundred twenty-seven thousand five hundred forty-four (1,727,544) class B shares (the "Class B Shares") representing thirty-nine per cent (39%) of the share capital of the Company.

### *Second resolution*

Following the above resolutions, the Shareholder resolves to amend article 5 (Share capital) and article 18 (Distribution of profits) of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at forty-four thousand two hundred ninety-six US Dollars (USD 44,296.-) represented by two million seven hundred two thousand fifty-six (2,702,056) class A shares (the "Class A Shares") and one million seven hundred twenty-seven thousand five hundred forty-four (1,727,544) class B shares (the "Class B Shares") with a par value of one US Dollars cent (USD 0.01) each. The Class A Shares and the Class B Shares are referred together as the "Shares".

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

" **Art. 18.**

18.1 Each year, as at the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

18.2 The excess shall be distributed among the partners as follows:

- the holder(s) of Class B Shares are entitled to receive dividend distributions in an amount of 0.01% of the nominal value of the Class B Shares, and
- the holder(s) of Class A Shares are entitled to receive dividend distributions in an amount of the remaining excess pro rata between them.

However, the sole partner or, as the case may be, the meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

18.3 The board of managers may decide to pay interim dividends to the sole partner or the partners, as applicable, in accordance with article 18.2, before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to Luxembourg law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, or these articles of association and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the sole partner or the relevant partners, as applicable."

### *Costs and expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand Euros (EUR 1,000.-).

### *Statement*

The undersigned notary who speaks and understands English and French, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed together with Us, the notary, the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de juillet.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A COMPARU

ITHACA IRELAND INFORMATICA LIMITED, une limited liability company, constituée et existant selon les lois d'Irlande, ayant son siège social au 25 - 28 North Wall Quay, Dublin 1, Irlande et enregistrée sous le numéro 562743,

ici représentée par Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

I. Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'"Associé") de Ithacalux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant un capital social de 44.296,- USD, dont le siège social est au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 196262 (la "Société") et, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 avril 2015, dont les statuts (les "Statuts") ont pas été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 1497 du 13 juin 2015 et ont été modifiés suite à un acte du notaire instrumentant en date du 2 juillet 2015, lequel n'a pas encore été publié dans le Mémorial C.

II. La partie comparante représentant l'entièreté du capital social de la Société requière le notaire d'acter les résolutions suivantes prises en conformité avec les dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, suite auquel un associé unique d'une société à responsabilité limitée doit exercer les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique sont enregistrées dans un procès-verbal ou établis par écrit:

#### *Première résolution*

L'Associé décide de créer deux nouvelles catégories de parts sociales, nommés les parts sociales de catégorie A et les parts sociales de catégorie B qui ont les droits et obligations tels que définis dans les Statuts. Les quatre millions quatre cent vingt-neuf mille six cents (4.429.600) parts sociales existantes, actuellement détenues par l'Associé, seront divisées en ces deux nouvelles catégories de parts sociales comme suit:

- deux millions sept cent deux mille cinquante-six (2.702.056) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A") représentant soixante-et-un pourcent (61%) du capital social de la Société; et
- un million sept cent vingt-sept mille cinq cent quarante-quatre (1.727.544) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B") représentant trente-neuf pourcent (39%) du capital social de la Société.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé décide de modifier l'article 5.1 (capital social) et l'article 18 (distribution des bénéfices) des Statuts, lesquels devront désormais se lire comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à quarante-quatre mille deux quatre-vingt-seize Dollars Américains (44.296,- USD) représenté par deux millions sept cent deux mille cinquante-six (2.702.056) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A" et un million sept cent vingt-sept mille cinq cent quarante-quatre (1.727.544) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B") avec une valeur pair d'un centime de Dollars Américains (0,01 USD) chacune. Les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B sont référencées ensemble comme les "Parts Sociales".

Chaque Part Social donne droit à un vote lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

#### " **Art. 18.**

18.1 Chaque année, au 31 décembre, il sera établi un enregistrement des actifs et passifs de la Société, ainsi qu'un compte de perte et profit.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction toutes dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pourcent (10%) du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

18.2 Le surplus sera distribué parmi les associés comme suit:

- le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Catégorie B aura(ont) le droit de recevoir des distributions de dividende d'un montant de 0,10 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B, et
- le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Catégorie A aura(ont) le droit de recevoir le montant restant des distributions de dividende au pro rata entre eux.

Cependant, l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée des associés peut décider, à un vote majoritaire déterminé par les lois concernées, que le bénéfice, après déduction de la réserve, soit reporté ou transféré sur une réserve extraordinaire.

18.3 Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires à l'associé unique ou aux associés, conformément à l'article 18.2, avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ou selon les présents statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par l'associé unique ou aux associés, le cas échéant."

#### *Coûts et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant qui parle et comprend l'anglais et le français, constate que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 21 juillet 2015. 2LAC/2015/16494. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Référence de publication: 2015127450/164.

(150136437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

---

#### **Strike Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 14, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 198.829.

#### STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingtième jour du mois de juillet.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. Monsieur Patrice REGER, ingénieur, né le 7 mars 1947 à Villerupt (F), demeurant professionnellement à L-5326 Contern, 14, rue Edmond Reuter,

2. Monsieur Gudbjartur dit «Baddi» Olafur SIGURDSSON KARLSSON, indépendant, né le 12 mars 1985 au Sri Lanka, demeurant à L-5410 Beyren, 30A, rue Langheck,

3. Monsieur Christian STEINMETZ, indépendant, né le 27 novembre 1985 à Niedercorn demeurant à L-5520 Remich, 14, rue Dauvelt,

4. Monsieur Alexandre BIRKENSTOCK, indépendant, né le 18 août 1979 à Bitche (F), demeurant à L-5450 Stadtbredimus, 20, Wengertswee, ici représenté par Madame Tara Desorbay, Avocat, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 84, Grand-Rue en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle après avoir été signée "ne varietur" par les comparants es qualité qu'il agissent, et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège Social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est établi entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après «la Loi») et par les présents statuts.

La société prendra la dénomination de «STRIKE REAL ESTATE S.A R.L.».

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Contern, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision des associés de la société. Il pourra également être transféré dans tout endroit au Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision des associés de la société, la société pourra établir des filiales, succursales, agences, sièges administratifs ou bureaux aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute conformément à la législation luxembourgeoise afférente. La société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité prévue pour les modifications statutaires.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, ainsi que toutes prestations de services annexes ou complémentaires. Elle a particulièrement pour objet l'acquisition, la vente, la location d'immeuble et de tous droits immobiliers, la prise respectivement la mise en location de biens immeubles, la gérance respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoine immobilier tant pour son propre compte que pour le compte de tiers.

Elle pourra prendre toute action nécessaire pour protéger les droits afférant aux brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, et autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, aux sous-licences et droits similaires contre les violations de tiers.

Dans le cadre de son activité, la société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Elle peut en outre investir dans des fonds à caractère mobilier ou immobilier.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières, immobilières et industrielles se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de cet objet social.

## **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (12.500,- EUR) représenté par MILLE (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de DOUZE EUROS ET CINQUANTE CENTS (12,50,-EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à l'équivalent en voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 7.** Les parts sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à la condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à la majorité simple du capital social appartenant aux associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article sept des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise.

Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

**Art. 8.** Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices, ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

## **Titre III. Gérance**

**Art. 9.** La société doit être gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, salariés ou gratuits. Ils sont nommés et révocables ad nutum par l'assemblée générale des associés que pour des causes légitimes.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.



#### Titre IV. Décisions collectives

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qu'il possède. Le nombre de voix est égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut valablement se faire représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives seront valablement prises si elles sont adoptées par les associés représentant minimum cinquante pour cent (50%) du capital social.

Les décisions portant sur une modification des statuts ne pourront être prises que si elles sont adoptées par les associés représentant les trois quarts du capital social.

#### Titre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 12.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 13.** Le trente-et-un décembre de chaque année, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Tout associé peut prendre communication de l'inventaire et du bilan ainsi dressés au siège social de la société.

**Art. 14.** L'excédent favorable du compte des résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions jugées nécessaires ou utiles pour la société, constitue le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci atteint le dixième du capital social.

Après cette dotation à la réserve, le solde restant est à la libre disposition des associés.

#### Titre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, personnes physiques ou morales, nommés par les associés, qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### Titre VII. Dispositions générales

**Art. 16.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les actionnaires déclarent se référer et se soumettre aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et à ses lois modificatives.

##### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2015.

##### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants souscrivent l'intégralité du capital comme suit:

1. Monsieur Patrice REGER, préqualifié, deux-cent-cinquante parts sociales . . . . .	250
2. Monsieur Christian STEINMETZ, préqualifié, deux-cent-cinquante parts sociales . . . . .	250
3. Monsieur Alexandre BIRKENSTOCK, préqualifié, deux-cent-cinquante actions . . . . .	250
4. Monsieur Gudbjartur dit "Baddi" Olafur SIGURDSSON KARLSSON, préqualifié, deux-cent-cinquante actions . . . . .	250
TOTAL: MILLE PARTS SOCIALES . . . . .	1.000

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées.

Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, les associés préqualifiés, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à deux (2).
- 2) Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Alexandre BIRKENSTOCK, préqualifié, et

- Monsieur Gudbjartur dit «Baddi» Olafur SIGURDSSON KARLSSON, préqualifié.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant. Ils peuvent conférer des pouvoirs à des tiers.

3) Le siège social est établi à L-5326 Contern, 14, rue Edmond Reuter.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

#### *Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Patrice REGER, Olafur SIGURDSSON KARLSSON, Christian STEINMETZ, Tara Desorbay, Paul Bettingen.  
Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 22 juillet 2015. 1LAC/2015/23124. Reçu 75.-€.

*Le Receveur ff. (signé):* Carole Frising.

Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015126802/150.

(150138267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

### **HOT Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 198.783.

#### STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth of July.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

SII Real Estate Holdings, Inc., a company organized under the laws of the State of Delaware, the United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, the United States of America, registered with the Division of Corporation of the State of Delaware under number 5054215,

here represented by Peggy Simon, employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on July 15, 2015.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

#### **Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.**

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.



The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of “HOT Finance Luxembourg S.à r.l.”.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## Chapter II. Capital, Shares.

**Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at twenty thousand U.S. Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders’ meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

**Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

## Chapter III. Manager(s).

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated “Category A Managers” and “Category B Managers”.

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders’ holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders’ meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

**Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 12. Day-to-day Management.** The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or e-mail, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

**Art. 14. Liability - Indemnification.** The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as

otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

#### **Chapter IV. Shareholder(s).**

**Art. 16. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

**Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

#### **Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.**

**Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

**Art. 20. Adoption of Financial Statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22. Interim Dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;

- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

#### **Chapter VI. Dissolution, Liquidation.**

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

#### **Chapter VII. Applicable Law.**

**Art. 24. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31<sup>st</sup>, 2015.

##### *Subscription - Payment*

All the twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one U.S. Dollars (USD 1.-) each have been subscribed by SII Real Estate Holdings, Inc., prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twenty thousand U.S. Dollars (USD 20,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

##### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

##### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of manager at three (3).
2. Appoint the following persons as Company's managers:

*- Category A Managers:*

\* Mr. Jacques Petrus Maria Sleddens, born in Tilburg, The Netherlands, on March 22<sup>nd</sup>, 1954, having his professional address at Regus, Office 215, 26-28 rue Edward Steichen, 2<sup>nd</sup> floor, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

\* Mr. Luc Sunnen, born in Luxembourg, on December 22<sup>nd</sup>, 1961, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

*- Category B Manager:*

\* Mr. Michael Dojlidko, born in New York, Unites States of America, on July 21<sup>st</sup>, 1973, with professional address at Rue Brederode 2-6, 1000 Brussels, Belgium.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

##### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Company appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

SII Real Estate Holdings, Inc., une société ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du registre de l'Etat du Delaware, «Division of Corporations», sous le numéro 5054215,

ici représentée Peggy Simon, employée, ayant son adresse professionnelle à 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 juillet 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination «HOT Finance Luxembourg S.à r.l.».

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

### Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

**Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à capital social est fixé à vingt mille Dollars américains (USD 20.000,-) représenté par quarante mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 18 des Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.



**Art. 8. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

### Chapitre III. Gérant(s).

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 12. Gestion Journalière.** Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelles) des gérants / mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par «conférence call» ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité, Indemnisation.** Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 15. Conflit d'Intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Associé(s).

**Art. 16. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

**Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque action donne droit à une voix.

### Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

**Art. 19. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20. Approbation des Comptes Annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Affectation des Résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22. Dividendes Intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### Chapitre VII. Loi Applicable.

**Art. 24. Loi Applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

#### *Souscription - Libération*

Toutes les vingt mille (20.000) parts sociales ont été souscrites par SII Real Estate Holdings, Inc., préqualifié.



Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt mille Euro (20.000,-EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

#### *Décisions de l'associé unique*

L'associé unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérant à trois (3).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- *Gérants de catégorie A:*

\* M. Jacques Petrus Maria Sleddens, né à Tilburg, Pays-Bas, le 22 mars 1954, ayant son adresse professionnelle à Regus, Office 215, 26-28 rue Edward Steichen, 2<sup>ème</sup> étage, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

\* M. Luc Sunnen, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 22 décembre 1961, ayant son adresse professionnelle au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

- *Gérant de catégorie B:*

\* M. Michael Dojlidko, né à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 21 juillet 1973, ayant son adresse professionnelle à Rue Brederode 2-6, 1000 Bruxelles, Belgique.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 juillet 2015. Relation: GAC/2015/6307. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015127430/502.

(150137102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

#### **GCF Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 198.843.

#### — STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of the month of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

PIMCO Global Credit Opportunity Master Fund LDC, a limited duration company governed by the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number WK-150611, having its registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands,

here represented by Me Fabien MORELLI, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

## **Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the “Company”).

**Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever, including securities and financial instruments issued by securitisation vehicles; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these investments or assets; (iii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements; (iv) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (v) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (vi) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciative and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form, proceed to the private issue of bonds and debentures and provide security in relation thereto.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

**Art. 3.** The Company is incorporated under the name of “GCF Lux I S.à r.l.”.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the “Board”). It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the member(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the sole manager or, as the case may be, the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an undetermined period.

## **Title II. - Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's capital is set at twelve thousand five hundred Great Britain Pounds (GBP 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of a par value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The sole member or, as the case may be, the members may create class(es) of shares by a resolution of the sole member or, as the case may be, the members adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. Each class of shares will have the rights as described in these articles of incorporation from time to time.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

**Art. 7.** Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three quarters of the rights owned by the survivors.

### **Title III. - Management**

**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board. There may be managers of the category A (the "Managers A", each individually a "Manager A") and managers of the category B (the "Managers B", each individually a "Manager B").

Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by all the managers by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a Board meeting to be held at a time determined in a prior resolution adopted by the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman of the Board, if any, or by the chairman pro tempore of such meeting, or by any two managers or, if applicable, by one Manager A and one Manager B.

Copies or extracts of minutes or resolutions which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the sole manager, or by the chairman of the Board, if any, or by any two managers, or, if applicable, by one Manager A and one Manager B, or by any person duly appointed to that effect by the Board.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote. No resolution can be passed without the approval of at least one Manager A and one Manager B, if applicable. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signature of any two managers or, if applicable, of any one Manager A and one Manager B.

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

### **Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 9.** The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his proxy-holder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

### **Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions**

**Art. 10.** The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 11.** At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

### **Title VI. - Dissolution**

**Art. 12.** The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

### **Title VII. - General provisions**

**Art. 13.** For all matters not provided for in the present articles of incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2015.

#### *Subscription and payment*

The twelve thousand five hundred (12,500) shares representing the entire share capital of the Company have been subscribed by PIMCO Global Credit Opportunity Master Fund LDC, prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Great Britain Pounds (GBP 12,500.-) is at the disposal of the Company, as it has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand Euro (EUR 1,000.-).

#### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1) The following are appointed as managers of the Company for an unlimited duration:

- i. Mr. Dominique Le Gal, with professional address at 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg; and
- ii. Mr. Russell Gannaway, with professional address at 650 Newport Center Drive, Newport Beach, California 92660, United States of America.

2) The Company shall have its registered office at 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present original deed.

### Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt et unième jour du mois de juillet;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

PIMCO Global Credit Opportunity Master Fund LDC, une limited duration company soumise aux lois des Iles Caïmans, enregistrée auprès du Registrar of Companies sous le numéro WK-150611, ayant son siège social c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans,

ici représentée par Maître Fabien MORELLI, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### Titre I<sup>er</sup>. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

**Art. 2.** L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque, y inclus des valeurs mobilières et instruments financiers émis par des véhicules de titrisation; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces investissements ou actifs; (iii) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap; (iv) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle détient un intérêt ou une participation ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (v) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (vi) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature et fournir les sécurités y relatives.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de «GCF Lux I S.à r.l.».

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune du siège social par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le «Conseil»). Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé unique/des associés.

Il peut être créé par simple décision du gérant unique ou, selon le cas, du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le gérant unique ou, selon le cas, le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger



jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

## **Titre II. - Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

L'associé unique, ou selon le cas, les associés peuvent créer des classes de parts sociales par une résolution de l'associé unique, ou selon le cas, des associés adoptée aux conditions requise pour la modification de ces statuts. Chaque classe d'actions aura les droits tels que décrits dans les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

## **Titre III. - Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil. Il peut y avoir des gérants de catégorie A (les «Gérants A»), chacun individuellement un «Gérant A») et des gérants de catégorie B (les «Gérants B», chacun individuellement un «Gérant B»).

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil doit être donnée aux gérants au moins vingt quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de cette urgence seront mentionnées dans la convocation. Il peut être renoncé à cette convocation par l'accord écrit de tous les gérants par câble, télégramme, telex ou fax, e-mail ou tout autre moyen de communication. Une convocation séparée ne sera pas requise pour une réunion du Conseil à tenir à une date déterminée dans une précédente décision adoptée par le Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Les minutes de toute réunion du Conseil seront signées par le président du Conseil, s'il en a été nommé un, ou par le président pro tempore de la réunion en question du Conseil ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant A et un Gérant B.

Les copies ou extraits de minutes ou de résolutions en vue de leur production en justice ou autrement seront signées par le gérant unique, ou par le président du Conseil, s'il en a été nommé un, ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant A et un Gérant B, ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le Conseil.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Aucune décision ne peut être prise sans l'approbation d'au moins un Gérant A et un Gérant B, le cas échéant. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique ou, en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou, le cas échéant, d'un Gérant A et d'un Gérant B.

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions relative aux sociétés à responsabilité limitée de la section XII de la Loi de 1915.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toute modification aux statuts sera décidée par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

#### **Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés.

Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

#### **Titre VI. - Dissolution**

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés aux mêmes conditions de majorité s'appliquant à la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

#### **Titre VII. - Dispositions générales**

**Art. 13.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il sera fait référence à la Loi de 1915.

##### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de ce jour et finira le 31 décembre 2015.

##### *Souscription et libération*

PIMCO Global Credit Opportunity Master Fund LDC, préqualifiée, a souscrit les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales représentant l'entière du capital social de la Société.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

##### *Résolutions prises par l'associé unique*

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

i. Monsieur Dominique Le Gal, avec adresse professionnelle au 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg; et

ii. Monsieur Russell Gannaway, avec adresse professionnelle au 650 Newport Center Drive, Newport Beach, Californie 92660, Etats-Unis d'Amérique.

2) Le siège social de la Société est établi au 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. MORELLI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 23 juillet 2015. 2LAC/2015/16714. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015126244/360.

(150138421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

#### **Bootstrap Europe SCSp, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 198.842.

#### — STATUTES

*Excerpts of the limited partnership agreement («the Agreement») of Bootstrap Europe SCSp, a special limited partnership, executed on July 17, 2015.*

**1. Partners who are jointly and severally liable.** BOOTSTRAP LUXEMBOURG S.à r.l., a company existing and incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with its registered office located at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, entered into the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B196.236, is the unlimited partner of Bootstrap Europe SCSp (the "Partnership"), acting as manager of the Partnership (hereinafter referred to as the "General Partner").

#### **2. Name, Statutory Seat, Duration, Partnership's Object, Financial year.**

##### 2.1 Name:

The Partnership shall have the denomination Bootstrap Europe SCSp.

##### 2.2 Statutory seat:

The statutory seat of the Partnership is established in the Grand Duchy of Luxembourg, at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

The statutory seat of the Partnership may be transferred within the same municipality by means of a resolution of the General Partner.

The statutory seat of the Partnership may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the General Meeting adopted at the Ordinary Majority.

##### 2.3 Duration:

The Partnership is established until the End Date, which shall be five (5) years as from the date of incorporation of the Partnership, which may be postponed by a further year, renewable one time by a further year, by the General Partner upon approval of the Limited Partners in an extraordinary general meeting of the Partners voting at the Ordinary Majority.

The Partnership does not end by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the General Partner(s) or Limited Partner(s).

##### 2.4 Purpose:

The object of the Partnership is the acquisition of participations and interests in any kind of companies and entities, the investment in and holding of shares, interests, debt instruments and similar securities, the creation, development, management and control of any company or enterprise in Luxembourg or abroad. The Partnership may make such investment by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner.

The Partnership may borrow from its direct or indirect partners or entities affiliated therewith for the accomplishment of its object or from third parties. The Partnership may give guarantees and pledges, may transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. The Partnership may further issue debt securities.



For the avoidance of doubt, the Partnership may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation nor may it issue securities to the public.

Generally speaking, the Partnership may implement any measure of supervision or control and carry out any operation or transaction which it deems necessary or useful for the accomplishment and the development of its corporate object in the broadest way possible, including financing transactions of the Partnership by issuance of bonds or the subscription of loans, with or without guarantee, granted by the Partnership's Partners or by third parties.

### 2.5 Financial Year:

The financial year of the Partnership shall begin on 1<sup>st</sup> January of each year and shall terminate on 31<sup>st</sup> December of each year.

## 3. Powers, representation and replacement of the General Partner.

### 3.1 Powers

The General Partner shall be vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposal in the Partnership's interests which are not expressly reserved by the Companies Law or by its By-Laws to the General Meeting.

The General Partner shall be responsible for the management and control of the business and affairs of the Partnership and, without prejudice to the generality of the foregoing, shall have the power and authority to do all things necessary to carry out the purposes of the Partnership, including (but not limited to):

(a) to implement the investment policy of the Partnership and to purchase, sell, exchange or otherwise dispose of Investments on behalf of the Partnership and, where appropriate, to give warranties and indemnities on behalf of the Partnership in connection with any such sale, exchange or disposal, provided that each Limited Partner shall be responsible for its own taxes;

(b) to identify, evaluate, negotiate, execute investment and divestments and monitor any Investment.

(c) to enter into agreements in writing for the acquisition of all or a portion of any Investment in a syndicate with other investors, to acquire any such Investment in excess of the requirements of the Partnership with a view to selling the excess to other investors or to structure the acquisition of all or any portion of such Investment outside of the Partnership through a separate investment vehicle;

(d) to provide or procure office facilities, executive staff and office equipment to facilitate the conduct of the business of the Partnership;

(e) to issue Drawdown Notices, to receive payments for Partnership Interests subscribed by Investors and to receive investment income and other funds arising from Investments;

(f) to issue new Partnership Interests and implement any increase of capital of the Partnership;

(g) to open, maintain and close bank accounts for the Partnership and to draw cheques and other orders for the payment of monies;

(h) to request from any third party the issue of guarantees in the interest of the Partnership or to grant pledges or other securities over all or part of the Partnership's assets even if such security interests are required for the purposes of, or in connection, with investment activities;

(i) to redeem Ordinary Partnership Interests;

(j) to pay any expenses incurred in relation to the business of the Partnership including all costs and expenses referred to in article 24 of the Partnership by-laws;

(k) to commence or defend litigation relating to the Partnership or to any of the Investments;

(l) to maintain the Partnership's records and books of account at the Partnership's principal place of business;

(m) to make cash and in specie distributions or payments to the Partners in accordance with the terms of articles 31 and 32 of the Partnership by-laws and as resolved by the General Meeting;

(n) to enter into any agreements of whatsoever nature, including any management, advisory or administration agreement;

(o) to employ staff and to engage independent agents, lawyers, accountants, custodians, financial advisers and consultants that it deems necessary or advisable in relation to the affairs of the Partnership to perform all or any of the activities set forth in the object of the Partnership, including any Affiliate of the General Partner;

(p) to communicate with the Limited Partners and to report to the Limited Partners at such times as it deems fit or upon their request in accordance with article 17.05 of the Partnership by-laws and to represent the Partnership in all matters;

(q) to provide the Limited Partners with periodic valuations of the Investments, reports and other financial statements;

(r) to arrange for and, where applicable, accept transfers of Ordinary Partnership Interests;

(s) to admit Investors to the Partnership;

(t) to establish such procedures and carry out such checks with regard to Limited Partners as may be required by any relevant money laundering rules and regulations; and subject to any limitations contained in the Articles, to do all that is required to be done by the General Partner or that is necessary or desirable, in the discretion of the General Partner, for the furtherance of the foregoing provisions and for the purposes of fulfilling the purposes of the Partnership.

### 3.2 Delegation of powers and representation of the Partnership

### 3.2.1 Delegation of powers

The General Partner may at any time appoint one or several ad hoc agent(s) to perform specific tasks. The General Partner will determine the powers and remuneration (if any) of such agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant condition of the agency. The agent(s) so appointed are in any case revocable ad nutum by decision of the General Partner.

The appointed agents shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the General Partner.

The appointed agents are liable only for the performance of their mandate.

The appointment of agent(s) pursuant to article 19.1 of the Partnership bylaws above will have no effect on the unlimited liability of the General Partner.

### 3.2.2 Representation of the Partnership.

The Partnership shall be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner represented by its legal representatives or by the sole or joint signature of any delegate appointed in compliance with the articles of incorporation of the General Partner.

No Limited Partner shall represent the Partnership.

### 3.2.3 Replacement of the General Partner.

Except as provided under this Article 22, the Partners do not have the right to remove the General Partner without its prior approval.

The General Partner may be removed at a General Meeting, at a Special Majority including with its own approval.

**4. Liability of the General Partner.** The General Partner shall be jointly and severally liable with the Partnership for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Partnership.

The General Partner shall not however be bound by the reimbursement to the other Limited Partners of the paid amounts on their Partnership Interests.

The Limited Partners shall refrain from acting on behalf of the Partnership in any manner or capacity whatsoever other than when exercising their rights as Partners at General Meetings and, unless otherwise provided by any applicable law, shall only be liable for payment to the Partnership of their Commitments in the Partnership.

## Suit la traduction en français du texte qui précède:

**1. Associés tenus conjointement et solidairement responsables.** Bootstrap Luxembourg S.à.r.l., une société constituée et régie sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B196.236, est l'associé commandité de Bootstrap Europe SCSp (la "Société"), agissant comme gérant de la Société (ci-après désignée "l'Associé Commandité").

### **2. Dénomination, Siège Statutaire, Durée, Objet de la Société, Exercice social.**

#### 2.1 Dénomination:

La Société prend la dénomination de Bootstrap Europe SCSp.

#### 2.2 Siège statutaire:

Le siège statutaire de la Société est établi au Grand Duché de Luxembourg, à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Le siège statutaire de la Société peut être transféré dans la même commune par voie de décision de l'Associé Commandité.

Le siège statutaire de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par voie de décision de l'Assemblée Générale adoptée à la Majorité Ordinaire.

#### 2.3 Durée

La Société est établie jusqu'à la Date de Terminaison, qui sera de cinq (5) années à partir de la date de constitution de la Société, qui peut être reportée d'une année, renouvelable une fois d'une autre année, par l'Associé Commandité sur approbation des Associés Commanditaires en assemblée générale extraordinaire des Associés statuant à la Majorité Ordinaire.

La Société ne s'achève pas en raison du décès, de la suspension de droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement affectant un ou plusieurs de(s) Associé(s) Commandité(s) ou Associé(s) Commanditaire (s).

#### 2.4 Objet:

L'objet de la Société est l'acquisition de participations et intérêts dans tout société et entité, l'investissement dans et la détention d'actions, intérêts, instruments de dette et instruments financiers similaires, la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société à Luxembourg ou à l'étranger. La Société peut faire un investissement par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière.

La Société peut emprunter de ses associés directs ou indirects ou d'entités affiliées pour l'accomplissement de son objet, ou de tiers. La Société peut donner des garanties et gages, peut transférer, grever ou encore créer et donner des garantie sur une partie ou tout ses actifs pour garantir ses obligations et celles de toute société et généralement pour son bénéfice ou e,

bénéfice de toute société ou personne. La Société peut également émettre des instruments de dette. Pour éviter tout doute, la Société ne peut entreprendre aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise ni émettre des instruments financiers au public.

Généralement, la Société peut mettre en oeuvre toute mesure ou supervision ou contrôle et entreprendre toute opération ou transaction qu'il lui semble nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social dans l'acceptation la plus large, y inclus des transactions de financement de la Société par l'émission d'obligations ou la souscription de prêts, avec ou sans garanties, accordés par les Associés de la Société ou par des tiers.

#### 2.5 Exercice social:

L'exercice social de la Société sera l'année calendrier commençant le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminant le 31 décembre de la même année.

### 3. Pouvoirs, représentation et remplacement de l'Associé Commandité.

#### 3.1 Pouvoirs

L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour entreprendre tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société et qui ne sont pas réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts à l'Assemblée Générale.

L'Associé Commandité est responsable de la gestion et du contrôle des activités et affaires de la Société et, sans préjudice de la généralité de ce qui suit, a le pouvoir et l'autorité de faire tout acte nécessaire pour entreprendre les objets de la Société, y inclus (mais sans être limité à):

(a) mettre en oeuvre la politique d'investissement de la Société et acheter, vendre, échanger, ou autrement disposer des Investissements pour compte de la Société et, lorsque c'est approprié, donner des garanties et sûretés pour compte de la Société en relation avec une telle vente, échange, ou disposition, sous réserve que chaque Associé Commanditaire est responsable de ses propres taxes;

(b) identifier, évaluer, négocier, exécuter tout investissement et désinvestissement et suivre tout Investissement;

(c) entrer dans tous contrats écrits pour l'acquisition de tout ou partie de tout Investissement syndiqué avec d'autres investisseurs, acquérir tout Investissement excédant les critères de la Société en vue de vendre ces excédants à d'autres investisseurs ou structurer l'acquisition de tout ou partie d'un tel Investissement en dehors de la Société à travers un véhicule d'investissement séparé;

(d) procurer ou fournir des facilités de bureaux, personnel et équipement de bureau pour faciliter la conduite des affaires de la Société;

(e) émettre des Avis de Prélèvement, recevoir des paiements pour Parts d'Intérêts souscrites par les Investisseurs et recevoir des revenus d'investissement et autres fonds provenant des Investissements;

(f) émettre de nouvelles Parts d'Intérêts et mettre en oeuvre toute augmentation de capital de la Société;

(g) ouvrir, maintenir et clôturer des comptes bancaires pour la Société et émettre des chèques ou autres ordres de paiements de sommes d'argent;

(h) requérir de tout tiers l'émission de garanties dans l'intérêt de la Société et accorder des gages ou autres garanties sur tout ou partie des actifs de la Société même si ces garanties sont requises pour les besoins, ou en relation, avec les activités d'investissement;

(i) racheter les Parts d'Intérêts Ordinaires;

(j) payer toutes dépenses dues en relation avec les affaires de la Société, y inclus tous coûts et dépenses visées à l'article 24 des Statuts de la Société;

(k) commencer ou défendre dans tout litige relatif à la Société ou tout Investissement;

(l) maintenir les livres comptables et archives de la Société ou de tout investissement;

(m) procéder à des distributions en espèces ou paiements aux Associés conformément aux dispositions des articles 31 et 31 des statuts de la Société et tel que décidé en Assemblée Générale;

(n) conclure tous contrats de toute nature, y inclus contrat de gestion, de conseil ou d'administration;

(o) employer tout salarié et engager des agents indépendants, avocats, comptables, dépositaires, conseillers financiers et consultant tel que nécessaire ou recommandé en relation avec les affaires de la Société pour réaliser tout ou partie des activités prévues à l'objet de la Société, y inclus tout affilié de l'Associé Commandité;

(p) communiquer avec les Associés Commanditaires et reporter aux Associés Commanditaires à tout moment jugé opportun ou à leur requête conformément à l'article 17.05 des statuts de la Société et représenter la Société en tout domaine;

(q) fournir aux Associés Commandités des évaluations périodiques des Investissements, rapports et autres états financiers;

(r) organiser et, lorsqu'applicable, accepter les transferts de Parts d'Intérêts Ordinaires;

(s) admettre des investisseurs dans la Société;

(t) établir des procédures et mettre en oeuvre les contrôles relatifs aux Associés Commandités tel que cela peut être requis par les règles et réglementations relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent; et sous réserve de toutes limitations prévues aux statuts, de faire tout ce qui est requis à l'Associé Commandité ou qui est nécessaire ou utile, à la discrétion de

L'Associé Commandité, pour la poursuite de ces dispositions and pour les besoins de l'accomplissement des objets de la Société.

### 3.2 Délégation de pouvoirs et représentation de la Société

#### 3.2.1 Délégation de Pouvoirs

L'Associé Commandité peut à tout moment nommer un ou plusieurs agent(s) ad hoc pour réaliser des actes spécifiques. L'Associé Commandité déterminera les pouvoirs et la rémunération (le cas échéant) de tels agents, la durée et la période de représentation et tout autre condition relative à cet agent. Le(s) agent(s) ainsi désignés sont en tout temps révocables ad nutum par décision de l'Associé Commandité.

Les agents désignés se voient confiés les pouvoirs et obligations conférées à eux par l'Associé Commandité.

Les agents désignés sont responsables uniquement de l'accomplissement de leur mandat.

La désignation d'agent(s) suivant l'article 19.1 des statuts de la Société ci-dessus n'aura aucun effet sur la responsabilité de l'Associé Commandité.

#### 3.2.2 Représentation de la Société

La Société est engagée envers les tiers par la seule signature de l'Associé Commandité représenté par ses représentants légaux ou par la signature unique ou conjointe de tout délégué désigné conformément aux statuts constitutifs de l'Associé Commandité.

Aucun Associé Commanditaire ne peut représenter la Société.

#### 3.2.3 Remplacement de l'Associé Commandité

Excepté tel que prévu sous l'article 22, les Associés n'ont aucun droit de démettre l'Associé Commandité sans son accord préalable.

L'Associé Commandité peut être démis à une Assemblée Générale, à la Majorité Spéciale, incluant son propre accord.

**4. Responsabilité de l'Associé Commandité.** L'Associé Commandité est responsable conjointement et solidairement avec la Société pour toute dette qui ne peut être satisfaite par les actifs de la Société.

L'Associé Commandité ne peut néanmoins être tenu au remboursement des autres Associés Commanditaires des sommes payées sur leurs Parts d'Intérêts.

Les Associés Commanditaires s'interdisent d'agir pour le compte de la Société de quelque façon ou capacité que ce soit, autrement qu'en exerçant leurs droits d'Associés en Assemblées Générales et, sauf prévu autrement par toute loi applicable, sont responsables seulement du paiement à la Société de leurs Engagements envers la Société.

*For Bootstrap Luxembourg S.à r.l.*

Acting as general partner of Bootstrap Europe SCSp

*Class 1 Manager / Class 2 Manager*

Référence de publication: 2015125944/240.

(150138545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

---

#### **Brofinanz G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6550 Berdorf, 4, Um Millewée.

R.C.S. Luxembourg B 99.612.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015125954/9.

(150137845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

---

#### **Capula P.P. (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 191.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Capula P.P. (Lux) S.à r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015125961/11.

(150138584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

---

**Annibale Investments Holding, Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1330 Luxembourg, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 198.827.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third of July.

Before Us, Maître Alex WEBER, notary, residing in Bascharage, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

there appeared the following:

Tilon S.à r.l., a société à responsabilité limitée, duly incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Registry under number B 183308,

here represented by Mrs Nadia WEYRICH, employee, with professional address at Belvaux,  
by virtue of a proxy given at Luxembourg, on July 22, 2015.

This proxy signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacities, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") which the prenamed party hereby declares to form among himself as follows:

**Art. 1. Form.** There is established by the single shareholder a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

The Company may also act as a manager/partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3. Name.** The name of the Company is "Annibale Investments Holding".

**Art. 4. Duration.** The duration of the Company is unlimited.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders' meeting.

The board of managers may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**Art. 6. Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

**Art. 7. Amendment of the capital.** The capital may at any time be amended by a decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.** If the Company is composed of one single shareholder, said single shareholder may transfer freely its shares.

If the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders.

In this same scenario, the shares may only be transferred amongst living persons to non-shareholders with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

**Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 13. Managers.** The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single shareholder or by the general meeting of the shareholders.

While appointing the manager(s), the single shareholder or the general meeting of the shareholders sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may be composed of several classes, i.e. A manager(s) and B manager(s).

If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

The single shareholder or, as the case may be, the general meeting of the shareholders may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

**Art. 14. Powers of the managers.** The board of managers has the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. The board of managers has the social signature and is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

The board of managers may delegate special power or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by the board of managers.

**Art. 15. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company

**Art. 16. Liability of the managers.** No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 17. Convening meetings of the board of managers.** The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being



sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

**Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.** The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers any resolutions of the board of managers may only be taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented). The chairman, if any, shall have a casting vote. If a quorum is not obtained the managers present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 19. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any, or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary, if any, or by any two (2) managers or by an A and a B manager, should different classes of managers exist. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 20. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties (i) by the sole signature of the manager or in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers or by the joint signature of an A and a B manager, should different classes of managers exist or (ii) by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

**Art. 21. General meetings of shareholders.** If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

**Art. 22. Decisions.** The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the board of managers at the registered office of the Company. The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

**Art. 23. Financial year.** The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December the same year.

**Art. 24. Balance-sheet.** Each year, on the thirty-first day of December, a general inventory of the assets and liabilities of the Company and a balance-sheet summarizing this inventory will be drawn up. Each shareholder or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the registered office communication of the said inventory and balance-sheet.

**Art. 25. Allocation of profits.** The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 26. Dissolution, liquidation.** In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be shareholders, appointed by the single shareholder or the general meeting of shareholders, who shall determine their powers and their compensation.

**Art. 27. Matters not provided.** All matters not specifically governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Association having thus been established, "Tilon S.à r.l.", prenamed, has subscribed for all the twelve thousand five hundred (12,500) shares.

All these shares have been 100% paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Transitory provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2015.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand euro.

#### *Extraordinary general meeting*

##### *First resolution*

The sole shareholder resolved to set at two (2) the number of managers and further resolved to appoint the following as A manager(s) or B manager for an unlimited duration, with the powers set forth in the articles of incorporation of the Company:

- Mr Adrien Coulombel, manager, born in Amiens (France) on 08 June 1982, with residence 3/a rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg as A manager;

- Mrs Antonella Graziano, employee, born in Orvieto (Italy), on 20/01/1966, with residence 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, as B manager.

##### *Second Resolution*

The registered office shall be at 44, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Bascharage, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-trois juillet.

Par-devant nous Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

a comparu:

Tilon S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant les lois du Grand-Duché ayant son siège social au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au Registre des Sociétés et de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 183308,

ici représentée par Madame Nadia WEYRICH, employée privée, ayant résidence professionnelle à Belvaux, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Laquelle procuration, signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.



Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer entre elle:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

La Société a également la possibilité d'agir en tant que gérant/ associé/ actionnaire à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et obligations de n'importe quelle entité luxembourgeoise ou étrangère.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 3. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de «Annibale Investments Holding».

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Le conseil de gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) divisé en douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 8. Droits et obligations attachées aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts.** Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 13. Les gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

En cas de pluralité de gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance qui pourra être composé de différentes classes de gérants: c'est-à-dire gérant(s) A et gérant(s) B.

Si la Société est gérée par un gérant unique, selon le contexte et si applicable et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément utilisé dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans ces statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

**Art. 14. Pouvoirs des gérants.** Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Le conseil de gérance a la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le conseil de gérance peut déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le conseil de gérance.

**Art. 15. Evénements atteignant les gérants.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 16. Responsabilité des gérants.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 17. Convocation aux réunions du conseil de gérance.** Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf si un autre lieu est spécifié dans la convocation à la réunion.

Avis écrite de toute réunion du conseil de gérance est donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures au préalable par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence. Le cas échéant, la nature et les raisons d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord de chaque gérant par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document en sera suffisamment preuve. Aucune convocation préalable n'est nécessaire pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été décidés par une résolution d'un précédent conseil de gérance communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renoncent aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les gérants du conseil de gérance.

**Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.** Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également choisir un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui aura la charge de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement nommer un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

Tout gérant peut se faire représenter à toutes réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie du mandat en étant suffisamment preuve. Un gérant peut représenter un ou plusieurs membres du conseil de gérance, mais non pas tous les membres du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance peuvent se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant

une participation effective aux réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Toutefois, au cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés). Le président du conseil de gérance, le cas échéant, a une voix prépondérante. Si un quorum n'est pas atteint, les gérants présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements faisant preuve de l'adoption des résolutions. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

**Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, s'il y en a ou en son absence par le président temporaire s'il y en a, et le secrétaire ou par deux (2) gérants présents ou par un gérant A et un gérant B si plusieurs classes de gérants existent. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le cas échéant, ou par deux (2) gérants.

Les décisions du gérant unique sont enregistrées dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le gérant unique.

**Art. 20. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée (i) par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux (2) gérants ou, si plusieurs classes de gérants existent, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, ou (ii) par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 21. Assemblée générale des associés.** Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 22. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignée dans un registre tenu par le conseil de gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

**Art. 23. Année sociale.** L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 24. Bilan.** Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 25. Répartition des bénéfices.** Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

**Art. 26. Dissolution, liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 27. Disposition générale.** Toutes les matières qui seraient pas régies par les présents statuts seraient régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et Paiement*

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, «Tilon S.à r.l.», prénommée, a souscrit à la totalité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

*Evaluations des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

*Première résolution*

L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que gérant A ou gérant B pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article QUATORZE (14) des statuts de la Société:

- Monsieur Adrien Coulombel, manager, né Amiens (France) le 08 juin 1982, ayant résidence au 3/a rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant A;
- Madame Antonella Graziano, employée privée, née le 22 janvier 1966 à Orvieto (Italie), ayant résidence au 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg en tant que gérant B.

*Deuxième résolution*

Le siège social est fixé au 44, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Bascharage, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparants connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le même comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, A. WEBER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17444. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

Référence de publication: 2015125837/407.

(150138272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

**Apollo Emerging Markets Absolute Return Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 185.848.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of July.

before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Apollo Emerging Markets Absolute Return Holdings (Lux) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 25,000 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 185848 (the Company).

The Company has been incorporated on 27 March 2014 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary then residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1447 on 5 June 2014. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since its incorporation.

THERE APPEARED:

Apollo Emerging Markets Debt Master Fund LP, an exempted limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership of the Cayman Islands, under number MC 74144 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Peggy Simon, employee, residing professionally in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal,

such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the name of the Company from “Apollo Emerging Markets Absolute Return Holdings (Lux) S.à r.l.” to “Apollo Emerging Markets Debt Holdings (Lux) S.à r.l.” and amendment of article 1 of the articles of association of the Company as follows:

“The name of the Company is “Apollo Emerging Markets Debt Holdings (Lux) S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).”

2. Miscellaneous.

- III. That the Sole Shareholder has taken the following resolution:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from “Apollo Emerging Markets Absolute Return Holdings (Lux) S.à r.l.” to “Apollo Emerging Markets Debt Holdings (Lux) S.à r.l.” and to amend article 1 of the articles of association of the Company as follows:

“**Art. 1. Name.** The name of the Company is “Apollo Emerging Markets Debt Holdings (Lux) S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).”

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L’an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois de juillet,  
par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,  
s’est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé unique de Apollo Emerging Markets Absolute Return Holdings (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d’un capital social de USD 25.000 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185848 (la Société).

La Société a été constituée le 27 mars 2014 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1447 le 5 juin 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) n’ont pas été modifiés depuis sa constitution.

A COMPARU:

Apollo Emerging Markets Debt Master Fund LP, une société en commandite exemptée régie selon les lois des Îles Cayman, dont le siège social est établi à Maples PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, les Îles Cayman, immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership des Îles Cayman, sous le numéro MC 74144 (l’Associé Unique),

dûment représenté par Peggy Simon, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé,

ladite procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour le besoin de l’enregistrement.

L’Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

- I. Que l’Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de la dénomination de la Société de «Apollo Emerging Markets Absolute Return Holdings (Lux) S.à r.l.» à «Apollo Emerging Markets Debt Holdings (Lux) S.à r.l.» et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société comme suit:

“Le nom de la société est «Apollo Emerging Markets Debt Holdings (Lux) S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).”

2. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société de «Apollo Emerging Markets Absolute Return Holdings (Lux) S.à r.l.» à «Apollo Emerging Markets Debt Holdings (Lux) S.à r.l.» et de modifier subséquemment l'article 1 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est «Apollo Emerging Markets Debt Holdings (Lux) S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).”

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, elle a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 24 juillet 2015. Relation: GAC/2015/6413. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 29 juillet 2015.

Référence de publication: 2015128933/107.

(150139928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

#### **Art For Children, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 7, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg F 10.466.

#### — STATUTS

Entre les soussignés:

1. Emil Antony, 7, rue de Luxembourg, L-6633 Wasserbillig, retraité, Luxembourgeois
2. Mylène Briesch-Bastian, 19B rue Hasenberg, B-6781 Sélange, employée privée, Luxembourgeoise
3. Americo Bortuzzo, 2 Am Biirk, L-6231 Bech, retraité, Luxembourgeois

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

#### **I. Dénomination, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination de "ART FOR CHILDREN", a.s.b.l.

**Art. 2.** L'association a pour objet de porter de l'aide à des enfants, ainsi qu'à leurs parents et alliés, en détresse et en besoin, dans tous les pays du monde.

Les fonds nécessaires seront récoltés principalement par l'organisation d'événements artistiques et culturels, sous n'importe quelle forme, au Grand-Duché de Luxembourg. L'association peut aussi solliciter des donations, recevoir et gérer des fonds de sponsors particuliers, d'associations et organisations privées ou institutionnelles.

**Art. 3.** L'association a son siège social à L-6633 Wasserbillig, 7, rue de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.



**Art. 4.** La durée de l'association est indéterminée.

## II. Exercice social

**Art. 5.** L'exercice social coïncide avec l'année civile.

## III. Membres

**Art. 6.** Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

**Art. 7.** Le nombre minimum des membres associés est de trois.

**Art. 8.** Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est considéré démissionnaire, après le délai de 3 mois à compter du jour de l'échéance, tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

**Art. 9.** Tout membre peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,

- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association,

constatés par le conseil d'administration, et signifiés par lettre recommandée à l'adresse du membre dont l'exclusion est envisagée.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible.

L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Les membres, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

## IV. Assemblée générale

**Art. 10.** L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale peut se réunir sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 11.** Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

## V. Administration

**Art. 12.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de trois ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

**Art. 13.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 14.** La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

**Art. 15.** Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

## IV. Contributions et Cotisations

**Art. 16.** L'association se compose de membres actifs (artistes participant aux événements organisés), et de membres passifs.

Les membres seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

**Art. 17.** La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

#### VII. Mode d'établissement des comptes

**Art. 18.** Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 19.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

**Art. 20.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

#### IX. Dissolution et liquidation

**Art. 21.** La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

**Art. 22.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une ou plusieurs associations à désigner par l'assemblée générale.

#### X. Dispositions finales

**Art. 23.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2015125884/93.

(150138575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

---

#### **Brioche Dorée Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 56.648.

---

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015125952/11.

(150137389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

---

#### **Amelia Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 179.248.

---

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 27 Juillet 2015, que les 3 actionnaires de la Société; Whitehall European RE 7A S.à r.l. (détenant 6.500 parts sociales), Whitehall European RE 8A S.à r.l. (détenant 6.500 parts sociales) et Whitehall European RE 9A S.à r.l. (détenant 7.000 parts sociales), ont cédé toutes les parts sociales qu'elles détenaient dans la Société, à savoir; vingt mille (20.000) parts sociales, représentant ainsi l'entière du capital social de la Société, comme suit:

- 10.000 parts sociales à la Société AMELIA RE I B.V., une société immatriculée aux Pays-Bas, établie et ayant son siège social au 555 Y Strawinskylaan, WTC Tower, 1077XX, Amsterdam, Pays-bas, et inscrite au Registre du Commerce d'Amsterdam sous le numéro 000032670885.

- 10.000 parts sociales à la Société AMELIA RE II B.V., une société immatriculée aux Pays-Bas, établie et ayant son siège social au 555 Y Strawinskylaan, WTC Tower, 1077XX, Amsterdam, Pays-bas, et inscrite au Registre du Commerce d'Amsterdam sous le numéro 000032671032.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015125835/20.

(150138273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

---